

COMMUNE D'AZERAILLES

Conseil municipal

Du 26 janvier 2024 à 20h30

À la MAIRIE à AZERAILLES

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 janvier, le conseil municipal d'AZERAILLES étant réuni à la MAIRIE à AZERAILLES sous la présidence de Madame Rose-Marie FALQUE, MAIRE, après convocation légale du 22 janvier 2024.

Nombre de membres :

En exercice : 12	Votants : 12
Présents : 11	Absents : 0
Excusés : 1	Exclus : 0

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Rose-Marie MAGNIER, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Jean-Claude ROUBAUD donne procuration à Lionel TIROLE

Désignation du secrétaire de séance : Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023,
2. Travaux sur la colonne, déferrisation de l'eau et demande de subvention,
3. Travaux Rue du Breuil et demande de subvention,
4. Forêt : Travaux sur la parcelle 11 et houppiers,
5. Questions diverses.

PROCES VERBAL

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2023 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.

2- Travaux sur la colonne, déferrisation de l'eau et demande de subvention :

Suite à l'étude diagnostic réalisée sur notre réseau d'eau, Thomas MELLE explique qu'il a été constaté que le forage était défectueux et risquait une rupture d'approvisionnement en eau potable. Il conviendrait de retuber le forage.

Une étude de diagraphie a été réalisée par La société Herli, ce qui a permis d'estimer les travaux de rechemisage à 137 107.24 € HT.

La distribution d'eau en bouteille sera nécessaire le temps des travaux ainsi que l'acheminement d'eau potable dans nos bassins. Nous avons reçu les devis suivants :

- Le FAMILY pour l'achat de bouteilles d'eau pour un montant de 8 505.78 €
- Transport ANTOINE pour le transport d'eau potable entre les communes d'Azerailles, Chenevières et Hablainville, pour un montant de 18 750 € HT.

Nous profiterons de ces travaux pour installer une unité de déferrisation afin de garantir la qualité de notre eau. Ces travaux ont été estimés à 206 581.83 € HT par la société Bell'eau.

Ces dépenses sont subventionnables par l'Etat au titre de la DETR : Lutte contre la déperdition de la ressource en eau et par l'agence de l'eau au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, sur la base des devis suivants :

- La société HERLI pour un montant de 137 107.24 € HT
- La société Bell'Eau pour un montant de 206 581.83 € HT
- Le FAMILY pour un montant de 8 505.78 € HT
- Transport ANTOINE pour un montant de 18 750 € HT

autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 – 1.5 pour la Lutte contre la déperdition de la ressource en eau.

3 – Travaux Rue du Breuil et demande de subvention :

Madame le Maire présente le projet d'aménagement de la rue du Breuil et de l'allée des Charmilles prévu courant 2024.

Cette rue doit absolument être aménagée pour :

- Créer d'un côté un trottoir permettant la circulation, en sécurité, des piétons, notamment des enfants se rendant à l'école,
- Créer de l'autre côté quelques places de stationnement pour les voitures, en dallage enherbé,
- Enfouir les réseaux électriques et remplacer l'éclairage public par des leds, économes en

- énergie,
- Créer des noues paysagères végétalisées afin de concevoir une zone tampon pour l'eau pluviale et ainsi faciliter l'infiltration naturelle de l'eau de pluie et désengorger les réseaux d'assainissement,
- Améliorer le cadre de vie dans ce quartier et ainsi poursuivre la requalification du village (après la première tranche réalisée sur la rue du Général Leclerc en 2018-2019).

Après étude géotechnique réalisée par CIRSE ENVIRONNEMENT, le projet a été étudié par les bureaux d'études LAPS et CARDOMAX.

Les travaux sont composés de 2 lots : Le lot voirie et le lot Réseaux secs. Le montant total des travaux s'élève à 458 781.50 € HT (soit 550 537.80 € TTC) ainsi que 25 810 € HT (soit 30 972 € TTC) de maîtrise d'œuvre. Ces travaux sont subventionnables par :

- L'Etat, dans le cadre de la DETR 2024 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – au point 5.2 – Travaux de sécurité routière de compétence communale à hauteur de 30%,
- La Région, dans le cadre de l'aménagement d'espaces publics structurant contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants, à hauteur de 20 %,
- Le SDE (syndicat d'électricité 54) pour l'enfouissement des réseaux,
- L'agence de l'eau.

De plus, Madame le Maire explique qu'il convient, dans le cadre des travaux des réseaux secs de la rue du Breuil pour la partie basse tension, de conventionner pour que le SDE transfère la maîtrise d'ouvrage à la commune.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande au Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, de la Région, de l'agence de l'eau et du SDE et signer tous documents afférents à cette demande.
- Demande que le marché de consultation des entreprises soit lancé après accord des financeurs.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDE pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de basse tension.

4 – Forêt : Travaux sur la parcelle 17 et houppiers :

Madame le Maire présente devis de l'entreprise SAS Benoit LECOMTE :

- Abatage et façonnage des bois d'industrie au prix de 14 € HT par m3 sur la parcelle 17,
- Débardage des billons en longueur de 4 mètres en bordure de tranchée au prix de 13 € HT par m3.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis établi par Benoit LECOMTE pour les travaux en forêt parcelle 17.

La séance est levée à 22h00

Rose-Marie FALQUE,
MAIRE D'AZERAILLES

Louisa IKHLEF,
Secrétaire de Séance